

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **SEANCE DU 04 AVRIL 2018**

### **Réseau pluvial, traverse de Champagne :**

Suite à l'appel d'offres et aux travaux de la commission, l'entreprise Valette/SATP a été choisie pour un coût hors taxes des travaux de 288 691,00 €.

### **Vente d'une parcelle communale :**

Le conseil municipal donne suite à la demande de M Daniel Duny et décide de lui vendre une partie de la parcelle cadastrée section AE 334, au prix de 4 € le m<sup>2</sup>. Cette parcelle, très en pente, sera exploitée (châtaigniers et diverses plantations).

### **Contrôle des hydrants (points d'eau incendie) sur la commune :**

Le conseil municipal décide de confier au SEBA leur entretien et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SEBA.

### **Compétence eau / assainissement :**

Le conseil municipal s'oppose au transfert de cette compétence à la communauté de communes et décide son maintien au SEBA.

### **Installation d'un équipement de communications électroniques à Champagne :**

A la demande d'Ardèche Drôme Numérique (ADN), le conseil municipal accepte la mise à disposition gracieuse d'une partie de la parcelle communale située derrière l'église de Champagne, pour l'implantation d'un petit bâtiment et divers équipements, que nécessite l'installation prochaine de la fibre optique sur ce secteur.

### **Bar restaurant l'Alambic, à Meyras :**

Son loyer est fixé à 600,00 € mensuels, à compter du 10 mars 2018.

### **Location d'un local professionnel :**

Suite à la demande d'une orthophoniste, qui souhaite installer son cabinet à Meyras, le conseil municipal lui met en location l'ancien local ADMR, au 180, Rue Grande, pour un loyer mensuel de 200,00 € et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

Il est précisé que cette orthophoniste a également pris en location un appartement communal.

### **Taux d'imposition des taxes locales en 2018 :**

A l'unanimité, le conseil municipal décide une majoration uniforme de 3%. Les taux évoluent ainsi :

- TH : de 7,08 % à 7,29%
- Fb : de 10,20% à 10,52%
- Fnb : de 74,38 % à 76,61%

### **Compte administratif 2017 :**

Il s'établit ainsi :

En section de Fonctionnement :

dépenses : 685 338,63 € et recettes : 1 245 529,30 €, soit un excédent de 560 190,67 €.

En section d'Investissement :

dépenses : 526 927,45 € et recettes : 488 326,09 €, soit un déficit de 38 601,36 €.

Donc un excédent global de clôture de : 521 589,31 €.

Ce compte administratif, conforme au compte de gestion du receveur, est approuvé à l'unanimité.

Le prochain conseil municipal est fixé au 18 avril prochain (budget 2018 et diverses décisions).

**Le Maire,  
Gérard BRUCHET**